

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

04/07/2024

Date d'affichage :

25/07/2024

SÉANCE DU 17 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juillet, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO - M. Nicolas CHARNOT – M. Francis COURBOT – Mme Florence FIMBEL - Sarah GROSCLAUDE – M. Sylvain HEIDET - M. Jean KARLE – M. Florent MONCHABLON – M. Mickaël RONDON - M. Michel TEREBUS – Mme Gabrielle VENCK-MILLET

Absents excusés :	Procuration à :
Mélanie BLEICHER	Nicolas CHARNOT
Alexanne CANAL	Sarah GROSCLAUDE
Quentin GUYOD	Guy MICLO

Florence FIMBEL a été nommée secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

N° 44

**Travaux
d'enfouissement des
réseaux secs rue du
Commerce :
désignation du
géomètre J.B ROLLIN
pour plans et relevés
topographiques**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de s'adjoindre un géomètre pour réaliser plans et relevés topographiques.

Après consultation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient Jean-Baptiste ROLLIN, Géomètre Expert, 10 rue de Turenne 0 Belfort.

Jean-Baptiste ROLLIN entrera en relation avec Territoire d'Energie et avec le Bureau d'Etudes BEJ.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents
Extrait certifié conforme.

Le Maire
Guy MICLO

